

LE PROBLÈME DE LA DÉNATIONALISATION

A. D. Xenopol

Nous avons toujours soutenu que la sociologie comprend deux parties essentiellement distinctes, que déjà Auguste Comte avait considérées lorsqu'il partageait cette science en deux branches : la sociologie *statique* et la sociologie *dynamique*, dont la première étudiait les faits sociaux tels qu'ils se présentaient aux yeux des savants ; l'autre, leur développement dans le temps, leur histoire, cause pour laquelle Auguste Comte *identifiait la sociologie dynamique avec l'histoire*.

Mais le fondateur du positivisme n'avait pas pénétré toute la profondeur de la différence qui distinguait ces deux ordres de faits sociaux, différence que nous avons tâché de mettre en lumière par la distinction des *faits de répétition* dont s'occupe la sociologie statique et des *faits de succession* qui font l'objet de la sociologie dynamique.

Cette distinction a pour conséquence inévitable que pendant que la sociologie statique est une *science des lois*, analogue à la physique, à la chimie, à la biologie et à la psychologie, et peut tout aussi bien que ces sciences — quoique avec moins de précision — prévoir et prédire les faits encore cachés dans l'avenir, la sociologie dynamique ou l'histoire qui est une *science de séries* pareille à la géologie, au transformisme et à la préhistoire, ne possède pas la faculté de pouvoir pénétrer l'avenir et de prédire l'avènement des faits qui ne sont pas encore.

Nous reconnaissons donc pleinement à la sociologie statique qui s'occupe des faits sociaux qui se répètent continuellement sans considération du temps qui les voit naître, la faculté de formuler les *lois* de production de ses phénomènes, et donc celle de pouvoir la prévoir et la prédire d'une façon plus ou moins circonstanciée. Mais nous *contestons formellement la même faculté à l'histoire, c'est-à-dire à la sociologie dynamique*, entre autres nombreuses raisons, pour cette dernière, fondamentale, que les faits de succession étant toujours autres, une loi de leur production ou plutôt de leur reproduction est impossible à formuler, et que ces faits étant continuellement nouveaux il ne saurait *exister de loi qui réglât l'apparition du nouveau*. La loi ne fait que prévoir pour l'avenir la reproduction de *faits anciens* qui se répètent aussi bien pour le futur.

Nous savons que notre système n'est pas encore reconnu par bien

des penseurs et surtout par les sociologues qui croient arriver justement par leurs efforts à constituer l'histoire-science sur un réseau de lois qui finisse par pénétrer les cerveaux des temps futurs. Mais comme nous pensons que la vérité est de notre côté, nous sommes sûr qu'elle finira par triompher et ramener la raison humaine de nouveau dans le droit chemin.

Nous ne voulons pas discuter derechef cette question en principe. Nous l'avons fait avec tous les détails qu'elle comporte dans notre volume sur la *Théorie de l'histoire*(1). Mais comme nous pensons que la pierre de touche de tout principe scientifique et philosophique, est sa vérification par la réalité, nous allons examiner si un grand fait sociologique, *la dénationalisation des peuples*, se laisse enserrer dans la formule des lois. Nous verrons que la chose est impossible et que les phénomènes de *changement de caractère ethnique* qui sont de nature successive ne comportent qu'une explication sérielle.

Le phénomène de dénationalisation de certains groupes ethniques est très complexe et il résiste à toute sorte d'explication uniforme, ce qui serait précisément le cas s'il était régi par des lois sociologiques, car le propre de la loi c'est de soumettre à sa régularité les phénomènes les plus divers qui tombent sous son empire. Nous n'en voulons donner d'autre exemple que celui de la loi de la gravitation qui explique tout aussi bien la révolution des planètes autour du soleil, les marées, la chute du corps à la surface de la terre, le phénomène de flottaison et d'ascension des corps dans les liquides et les fluides.

Pour la dénationalisation, nous verrons au contraire que tout essai d'explication par des lois porte à faux et qu'il faut trouver pour chaque phénomène particulier, une explication spéciale basée chacune sur une série historique qui s'y rapporte.

Essayons de formuler quelques lois d'induction qui aient trait à la dénationalisation des peuples et nous verrons que l'on ne peut arriver par cette voie à aucune solution satisfaisante.

Si l'on disait que le *peuple conquis est toujours dénationalisé par le peuple conquérant*, en prenant pour base ce qui s'est passé du temps de la conquête romaine, cette loi devrait admettre une exception pour

(1) 2^e édition, 1908, Paris, Leroux. Voir aussi nos articles publiés dans les Revues : *La Synthèse Historique*, la *Revue Philosophique*, la *Revue Critique*, la *Rivista italiana di Sociologia*, la *Historische Zeitschrift*.

cette conquête même qui n'arriva pas à dénationaliser le peuple grec que les Romains avaient pourtant soumis politiquement. Mais en dehors de cette circonstance qui enlèverait à la généralisation proposée le caractère d'une loi dont le propre est de ne pas présenter des exceptions, cette généralisation ne serait applicable, même ainsi ébréchée, qu'à ce cas là, et n'aurait pas une valeur universelle comme l'exige impérieusement l'idée de loi. Il existe en effet des faits assez nombreux qui la contredisent; tels sont, par exemple, les Bulgares qui soumettent les Slaves de la Moesie, mais au lieu d'imposer à leurs sujets leur nationalité bulgare, adoptent au contraire celle du peuple qu'ils avaient soumis. Il en serait de même des Longobards qui s'établissent en maîtres en Italie, mais se romanisent; des Warègues qui deviennent en Russie la classe dominante et lui imposent leurs dynasties, mais perdent leur nationalité germanique et deviennent des Russes; des Normands qui se fondent en France au milieu des Français et dans le sud de l'Italie dans le sein des Italiens, quoiqu'ils prennent possession de ces pays.

Si l'on voulait retourner la loi et dire que c'est le peuple soumis qui constitue le milieu au sein duquel disparaît l'élément conquérant, on se heurterait à la conquête romaine qui dénationalisa la plupart des pays sur lesquels elle s'étendit.

Si l'on essayait une autre formule et disait que la dénationalisation se fait toujours aux dépens de l'élément moins cultivé et au profit de celui qui est supérieur en culture, on ne pourrait l'appliquer dans plusieurs cas, où les choses se passèrent d'une façon inverse. C'est ainsi que l'élément romain de la Moesie et de la Dalmatie, supérieur en culture aux Slaves qui envahirent ces pays, disparut au sein de ces derniers. Les Hongrois, lorsqu'ils arrivèrent en Pannonie, étaient de beaucoup inférieurs en civilisation aux populations d'origine roumaine et slave qu'ils y rencontrèrent, toutefois ce fut la nationalité magyare qui finit par s'imposer aux deux autres, tandis que d'autre part la nationalité roumaine résistait à la magyarisation en Transylvanie, ici pourtant encore avec une exception, celle du district des Syèkles où ce fut encore la nationalité hongroise qui l'emporta, car les Roumains de ce district furent tous magyarisés.

Si, abandonnant ces formules, on s'en tenait à la proportion numérique, en attribuant la puissance dénationalisatrice à celui des deux éléments qui est le plus nombreux, l'exemple de la Gaule qui fut dénationalisée, pour ainsi dire *longà manu* par les Romains, s'opposerait à une pareille loi. Il serait tout aussi inutile de chercher à établir une

seule loi comme résultante de l'action combinée de ces éléments, comme le fait, par exemple, Max Büdinger qui dit que « de deux nationalités en lutte, la victoire restera à celle d'entre elles qui sera supérieure en richesse, en puissance politique ou en culture intellectuelle » (1). D'abord une pareille loi est absolument vague ; car si les éléments qui doivent assurer la victoire sont énumérés disjonctivement (comme semble l'indiquer la conjonction *ou*), dans ce cas nous avons vu que la loi n'est pas exacte. Si au contraire tous ces éléments doivent concourir pour assurer le succès, un pareil cas ne se présentera jamais. Nous possédons d'ailleurs un exemple frappant de l'inapplicabilité de la loi, quoique plusieurs de ces éléments se trouvent réunis. Ce sont les Turcs qui, quoique supérieurs en nombre, en puissance politique et en richesses, aux peuples soumis par eux en Europe, ne leur imposaient jamais leur nationalité.

Une loi unique qui comprendrait tous les phénomènes de dénationalisation est impossible, pour la bonne raison que *ces phénomènes sont, dans chaque cas spécial, le résultat d'une série historique particulière*. Ces séries sont le produit de l'action combinée de diverses forces du développement. A l'aide de ces éléments, on ne rencontrera plus aucune difficulté d'expliquer n'importe quel fait de dénationalisation en tenant nécessairement compte de la différence de puissance que les éléments qui entrent en lutte présentent dans chaque cas particulier.

C'est ainsi que la dénationalisation d'individus appartenant à une nationalité de beaucoup supérieure en culture à celle par laquelle ils sont engloutis, s'explique par la série historique due à l'action du milieu qui attire la première génération par l'intérêt, la seconde par la langue, la troisième par le sentiment, le mariage avec un indigène, et détruit ainsi petit à petit l'élément étranger. Citons comme exemples les Français émigrés en Prusse, par suite de la révocation de l'Edit de Nantes ; les Français, les Allemands, les Italiens, les Anglais établis en Russie et en Roumanie. C'est toujours à des séries dues à l'influence du milieu qu'il faut attribuer des dénationalisations comme celle des Warègues par les Slaves de la Russie, des Bulgares par ceux de la Moravie, des Normands par les Français, des Lombards par la population romaine du nord de l'Italie, des Romains par les Grecs dans les

(1) *Ueber Nationalität* dans la *Zeitschrift für Völkerpsychologie und Sprachwissenschaft*, III, 1865, p. 117

provinces orientales de l'Empire, des Normands par les Italiens, des Lithuaniens Borusses par les Teutons, des Slaves qui envahirent la Dacie par les Roumains, etc.

Il faut observer que l'élément le plus rebelle, celui qui oppose le plus puissant obstacle à l'assimilation, c'est l'élément religieux. Cet élément garantit le mieux les nationalités contre l'influence du milieu, attendu qu'il les isole. C'est parce que la noblesse roumaine de Transylvanie a abandonné sa religion, qu'elle s'est si promptement magyarisée, tandis que le bas peuple qui conserve la religion orthodoxe, a toujours repoussé l'influence dénationalisatrice des Hongrois catholiques. Les Bulgares finnois se sont slavisés après qu'ils eurent abandonné leur religion payenne pour adopter le christianisme slave de Méthode et de Cyrille. Les Borusses du duché des Chevaliers Teutons se germanisèrent après avoir été christianisés. Au contraire les Magyars qui furent colonisés en Moldavie dès les premiers temps de l'existence de cet Etat (xiv^e siècle), quoique établis dans quelques villages dispersés parmi les villages roumains, ont conservé jusqu'à nos jours avec leur religion catholique, leur nationalité magyare. Les Polonais résistent avec tant de force à la russification, poursuivis à outrance par leurs maîtres, parce qu'ils sont soutenus dans leur lutte, par leur religion catholique, distincte de celle de ces derniers, l'orthodoxisme.

C'est un fait assez curieux que même dans le cas où la langue disparaît, la religion constitue parfois un lien assez puissant pour maintenir l'unité nationale pendant que dans d'autres cas, elle cède aussi à la pression du milieu, comme nous l'avons vu ci-dessus. C'est ainsi que les Roumains du pays des Syèkles, en Transylvanie, ont conservé, malgré la magyarisation de leur esprit, leur conscience de peuple distinct des Hongrois et se considèrent toujours comme Roumains (Olak — Valaques), par le fait qu'ils sont restés orthodoxes. Les Irlandais ont en grande partie oublié le celte, même leurs chants patriotiques sont en anglais, nous dit M. Seignobos (1). Mais la différence de religion suffirait pour rappeler aux paysans irlandais l'origine étrangère des propriétaires. Il en est de même des Juifs. Leur religion a garanti leur existence particulière, quoique tous les autres éléments de leur vie nationale se soient perdus. Ce qui maintient aujourd'hui parmi les Juifs l'esprit de solidarité, ce qui perpétue chez eux la conscience de leur

(1) *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, 1893, p. 22, note.

origine commune, ce n'est que la tradition religieuse. Cette force de l'élément religieux qui eut à garantir les peuples contre l'influence dénationalisatrice du milieu où ils vivent, possède aussi des degrés différents d'après les éléments dans lesquels elle s'incorpore.

Une loi sociologique sur l'influence de l'élément religieux, à ce point de vue, ne peut non plus être formulée, quoique ce serait bien le cas, si de pareilles lois existaient. A quoi devons-nous attribuer cette différence dans la force avec laquelle agit le sentiment religieux comme bouclier de la nationalité? A des circonstances particulières à chaque groupe ethnique, et qu'il faut étudier spécialement pour comprendre le fait.

Un autre moyen isolateur consiste dans l'établissement compact de l'élément étranger au sein d'un autre; l'influence du milieu n'exerçant, dans ce cas, qu'une action périphérique et non constitutionnelle. C'est ainsi que les Saxons de Transylvanie ne se sont ni roumanisés ni magyarisés, quoique leurs fies assez restreintes fussent entourées de tous côtés par des Roumains et dominées par les Hongrois. Les Allemands des provinces baltiques ne se sont pas encore russifiés; ceux qui se sont établis en Bohême comme un Etat dans l'Etat (1), n'ont pas adopté la nationalité bohème. Les Basques des Pyrénées, quoique inférieurs en civilisation aux Français et aux Espagnols, et malgré leur situation géographique si défavorable (2), maintiennent jusqu'à nos jours leur caractère particulier. Les Allemands, les Français, les Italiens vivent en Suisse depuis des siècles en communauté d'intérêts, sans confondre leurs nationalités en une seule.

La dénationalisation des peuples est due parfois à l'incitation plutôt volontaire que contraignante. C'est le seul moyen d'expliquer la dénationalisation des Borusses par les Chevaliers Teutons ou mieux encore celle de la Gaule par les Romains. Dans ce cas ce fut le milieu qui subit l'influence de l'imitation au lieu de l'exercer. C'est par cette voie qu'un esprit et une langue étrangère s'introduisirent dans l'âme d'un peuple qui trouve bon d'abandonner ses propres éléments nationaux et d'adopter ceux d'une nationalité étrangère.

Cette incitation à l'imitation doit être combinée avec la réaction du milieu, si on veut se rendre compte de la formation de la nation anglaise.

(1) Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, II, p. 760.

(2) Elisée Reclus, *Géographie universelle*, IV, p. 858.

Car ici quoique l'élément français, représenté par les Normands, fut absorbé avec le temps par les Anglo-Saxons, il n'en est pas moins vrai que l'imitation des Français par les Saxons avait été toute puissante à l'origine. Dans la langue anglaise « presque chaque terme d'origine tudesque a un correspondant de provenance latine » (1). Au commencement de la vie commune des Normands francisés de Guillaume le Conquérant avec les Anglo-Saxons, le peuple soumis imitait le peuple dominant ; l'usage du français se répandait toujours davantage dans les couches supérieures de la race vaincue. Mais, avec le temps, par l'effet de la réaction contre l'action entre des éléments à peu près de même force, l'influence du milieu vint s'opposer à celle de l'imitation et finit par l'emporter sur elle. La langue anglo-saxonne reprit le dessus, non sans conserver les traces profondes qui lui avaient été imprimées dans la période où l'imitation des conquérants avait prédominé. La série produite par l'influence du milieu entra dans une lutte pour l'existence, par voie de réaction, avec la série qui était le produit de l'imitation ; il en résulta une troisième série qui eut pour résultat la formation de l'anglais actuel.

De nos temps les phénomènes de dénationalisation prennent un autre caractère. La vie d'une conscience plus intense que nous menons, vient mêler cette nouvelle force à des procédés qui, autrefois, s'accomplissaient rien qu'en vertu de la pression inconsciente des facteurs sociaux. Pendant que dans les temps passés, la dénationalisation des peuples était due à des procédés naturels, de nos jours elle est intentionnelle, voulue. Mais comme d'autre part les peuples attaqués se défendent aussi de toutes leurs forces contre les coups qu'on leur porte, une lutte pour l'existence âpre et irréductible s'engage entre le peuple dominant qui veut imposer sa façon d'être et le peuple dominé qui défend la sienne. Le procédé de dénationalisation revêtira le caractère d'une guerre plus ou moins ouverte entre les deux éléments et dans ce cas il s'entend que c'est la force qui triomphera.

Les peuples dominants qui disposent des moyens multiples de pression que leur procure la force gouvernementale, useront de ces moyens pour arriver à leurs fins. Voilà pourquoi nous assistons à des scènes répétées de violence qui poursuivent comme but de faire abandonner aux peuples qui ont eu le malheur d'être englobés dans des Etats

(1) *Ibidem*, IV, p. 302.

d'autre caractère ethnique, leur nationalité, afin d'augmenter le chiffre des dominateurs. De pareils spectacles, pas trop édifiants pour l'époque de civilisation dans laquelle nous nous trouvons, sont offerts par la Russie qui veut russifier les Finlandais, les Polonais et les Roumains qui habitent cet empire ; par la Prusse qui tend à germaniser les Polonais du duché de Posen ; par l'empire allemand qui persécute la nationalité française de l'Alsace-Lorraine ; enfin par les Hongrois qui font des efforts désespérés pour anéantir la nationalité des Slovaques, des Serbes et des Roumains.

Mais comme dans cette lutte les seuls éléments matériels ne suffisent pas toujours à briser les ressorts de l'Âme, il se pourrait bien que les efforts tentés pour détruire ces nationalités n'aboutissent pas, malgré que, dans certains cas, la prédominance numérique de l'élément dominateur soit telle que la délivrance finale de l'élément opprimé devienne très aléatoire. Il est un seul cas où les chances de la victoire ne penchent pas du tout vers le peuple oppresseur, c'est celui des Hongrois qui ont entrepris une tâche pour laquelle ils ne possèdent pas les forces nécessaires. Comme nombre ils sont inférieurs à celui des peuples qu'ils veulent englober ; comme culture ils ne leur sont pas supérieurs. L'organisation actuelle dualiste de l'Empire des Habsbourg leur permet d'abuser des forces de l'Empire entier pour essayer de réaliser leurs plans. Mais leur Etat étant polyglotte et leur action dirigée précisément contre les nationalités qui la composent, plus le lien qui les rattache se relâchera, d'autant moins coercitive deviendra cette action. La moitié autrichienne de l'Empire a déjà abandonné le but de germaniser les peuples qui la constituent. La moitié hongroise devra en faire autant. Les signes précurseurs de cet événement fatal se montrent déjà de tous les côtés. Les Hongrois ont dû céder aux Croates sur la question nationale des enseignes de gares de chemin de fer ; ils ont autorisé une troupe d'acteurs roumains du Royaume de Roumanie à faire une tournée en Transylvanie ; ils viennent de permettre aux journaux du Royaume d'entrer dans ce pays peuplé presque entièrement de Roumains, et maintenant ils sont en pourparlers avec les Roumains d'outre-monts pour la garantie de leurs droits nationaux. La série historique de l'émancipation des Roumains de la Hongrie du joug sous lequel ils étaient courbés, se dessine tous les jours davantage.

Mais voilà le seul moyen que l'esprit possède pour entrevoir le résultat qui est encore caché dans les arcanes de l'avenir ; si nous possédions une loi sociologique sur le phénomène de la dénationalisation, on pourrait prévoir et prédire ce qui adviendra de cette lutte et elle

serait tranchée dès maintenant par la science qui déciderait en faveur de qui elle doit aboutir. *Une pareille loi n'existant pas*, les deux peuples font tous leurs efforts pour renforcer les séries que chacun d'eux croit se diriger dans le sens de ses vœux.

A. D. XÉNOPOL,

Professeur d'histoire à l'Université d'Iassy,
Membre de l'Institut International de Sociologie.

Extrait de la *Revue internationale de sociologie*, Paris, XXII^e année, no 1, Janvier 1914, p. 173-181.

Pour le contexte de cet ouvrage, v. Al. Zub, *A. D. Xenopol, biobibliografie*, București, 1973, p. 208-214, 374-402.